

## Inscription aux accueils

Retrouvez dans cette page toutes les informations relatives aux inscriptions dans les accueils périscolaires et de loisirs, à l'année et pendant les vacances, ainsi que les modalités de facturation.



## Renouvellement des inscriptions

Les inscriptions périscolaires doivent être renouvelées chaque année scolaire pour :

- > L'accueil périscolaire (matin et soir)
- > La restauration scolaire et collective
- > L'accueil du mercredi

**Aucune reconduction tacite n'est possible. Tout dossier devra être complet.**

Pour bénéficier des accueils périscolaires de la Ville et de la restauration collective, même à titre exceptionnel, l'inscription préalable est obligatoire pour des raisons de sécurité et de responsabilité et pour permettre au prestataire de restauration de prévoir à l'avance le nombre de repas à livrer chaque jour.

## Cas particulier des vacances scolaires

**Les inscriptions aux vacances sont effectuées avant chaque période de vacances scolaires. Elles sont ouvertes entre 4 et 6 semaines avant les activités.**

## Comment inscrire votre enfant ?

1. [En ligne via le Portail famille](#)

2. Au guichet du service Accueil Familles-Citoyenneté à la mairie, pour les personnes ne disposant pas d'un accès Internet

### Horaires du service Accueil Familles-Citoyenneté

- > Lundi, mercredi et jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- > Mardi : de 13h30 à 17h30
- > Vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30
- > Samedi : de 9h à 12h

### Contacts

- > Téléphone : 01 41 15 40 00
- > [Par courriel](#)

## Inscription préalable sur le [Portail famille](#)

Pour inscrire votre enfant à l'ensemble des prestations périscolaires, vous devez obligatoirement être inscrit au préalable sur le Portail famille.

1. Cliquez sur ce lien
2. Remplissez le formulaire qui s'affiche. Choisissez un nom d'utilisateur et un mot de passe, puis enregistrez le formulaire

[Téléchargez le tutoriel d'inscription sur le Portail famille](#)

## Le système de facturation

→ [CLIQUER ICI pour consulter les modalités de facturation](#)

### La procédure de pré-inscription aux accueils du mercredi



#### 1. La procédure de Pré-inscription Accueils de Loisirs du MERCREDI

→ Se fait automatiquement **dans l'école d'affectation**

#### 2. Validation des inscriptions par le Service Périscolaire

→ Par ordre de pré-inscriptions  
→ Avec un **dossier complet**

#### 3. Trois possibilités

- Acceptation dans l'accueil de loisirs de secteur
- Acceptation dans un autre accueil de loisirs
  - Acceptation dans un autre accueil de loisirs
  - Liste d'attente avec le choix initial des parents – Sans garantie d'obtention de place
- Placement en liste d'attente



## À TÉLÉCHARGER



Fiche individuelle de renseignements 2026-2027 - (478 Ko)



Les tarifs applicables au 1er juillet 2025 - (544 Ko)



Demande de prélèvement automatique : mairie de Chaville - (14 Ko)



Règlement intérieur des activités scolaires et périscolaires - (137 Ko)

## LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER

► Portail famille



VILLE DE  
CHAVILLE

**VILLE DE CHAVILLE**

1456 AVENUE ROGER SALENGRO  
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

*Fermeture le mardi matin*

*Vendredi fermeture à 16h30*

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS